

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 5 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 30 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHOYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL pouvoir à Sarah TENDRON, Jérôme SULIM pouvoir à Jocelyn BUREAU, Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Léa MARIÉ pouvoir à Christian TALLIO, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Frédérique SIMON, Matthieu ANNÉREAU pouvoir à Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vincent OTEKPO

DÉLIBÉRATION : 2024-029

OBJET : OPÉRATION DE RÉNOVATION URBAINE DE BELLEVUE - RÉGULARISATION FONCIÈRE ENTRE LA COMMUNE ET NANTES MÉTROPOLE – PARCELLE CL N° 58

DÉLIBÉRATION : 2024-029  
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : OPÉRATION DE RÉNOVATION URBAINE DE BELLEVUE - RÉGULARISATION FONCIÈRE ENTRE LA COMMUNE ET NANTES MÉTROPOLE – PARCELLE CL N° 58

**RAPPORTEUR : Jocelyn BUREAU**

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine de Bellevue, NANTES MÉTROPOLE a mis en œuvre un programme de réaménagement de voirie, empiétant sur des emprises de terrains communales.

L'achèvement de ces opérations nécessite de procéder à la cession à titre gratuit de la parcelle CL n° 58 et de la parcelle CM n° 121 au profit de NANTES MÉTROPOLE.

Par arrêté préfectoral du 28 juillet 2000, modifié par arrêtés préfectoraux des 9 janvier 2002, 6 octobre 2004, 9 août 2006, 21 juin 2010 et 3 octobre 2013, a été autorisée la création de Nantes Métropole – communauté urbaine en substitution du DISTRICT DE L'AGGLOMERATION NANTAISE, à compter du 31 décembre 2000.

Cet arrêté décide du transfert du patrimoine des communes correspondant à l'exercice de compétences transférées dont font partie les biens désignés, au profit de Nantes Métropole, dans le cadre des dispositions prévues à l'article L5215-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par décret n° 2014-1077 du 22 septembre 2014, a été autorisée la création de la métropole dénommée « NANTES METROPOLE » par transformation de la communauté urbaine de Nantes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

À ce titre, il convient donc de transférer, en l'état et à titre gratuit, au profit de Nantes Métropole les parcelles cadastrées ci-après :

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Parcelle mère	Adresse	Propriétaire actuel	Parcelle fille	contenance en m <sup>2</sup>	Nouveau propriétaire
CL58	Rue d'Aquitaine	VILLE DE ST-HERBLAIN	CL58	99	NANTES METROPOLE
CM119	Rue de Cahors	VILLE DE ST-HERBLAIN	CM121	3 084	NANTES METROPOLE

Conformément à ce qui a été convenu, cette cession s'opérera par acte notarié aux frais de NANTES MÉTROPOLE.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession à titre gratuit au profit de NANTES MÉTROPOLE de la parcelle CL n° 58 d'une surface de 99 m<sup>2</sup> et la parcelle CM n° 121 d'une surface de 3 084 m<sup>2</sup>,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette cession, sous la forme d'un acte notarié, aux frais de NANTES MÉTROPOLE.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :**

**40 voix POUR**

**3 ABSTENTIONS**

Saint-Herblain le : 05/02/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Vincent OTEKPO

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 8 février 2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 8 février 2024